



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aléas thérapeutiques

Question écrite n° 54660

### Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des victimes d'aléas thérapeutiques et plus particulièrement sur leurs indemnisations. En effet, il semble qu'une carence existe faute de système réparateur établi pour de tels dommages. Dans le cadre de la discussion du projet de loi de modernisation sociale, il lui demande si la création d'un fonds public couvrant les risques liés à l'aléa médical peut être envisagée.

### Texte de la réponse

La prise en compte de la réparation des risques sanitaires est l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement. Cette question sera abordée dans la loi de modernisation du système de santé. Il s'agit là de l'aspect le plus complexe de cette loi qui fait encore l'objet d'un important travail interministériel. La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés comprend tout à fait l'impatience des personnes victimes d'accidents médicaux. Son objectif est que le conseil des ministres examine le projet de loi sur la modernisation du système de santé avant la fin du premier trimestre 2001 et que le Parlement en soit ensuite saisi dans les meilleurs délais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lemasle](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54660

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6832

**Réponse publiée le :** 29 janvier 2001, page 700